



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## délais

Question écrite n° 66921

### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les délais de transmission aux collectivités territoriales qui les financent des résultats des travaux de fouilles archéologiques. Ainsi, le conseil général de la Savoie constate aujourd'hui que seuls les rapports des fouilles de chantiers programmés en 2002 ont donné lieu à communication. Il souhaite connaître les raisons de ces retards et les mesures qui peuvent être envisagées pour y remédier.

### Texte de la réponse

Les opérations d'archéologie préventive donnent lieu à des rapports qui sont transmis systématiquement à l'aménageur concerné (rapport de diagnostic, rapport de fin d'opération pour les fouilles). Ces documents sont consultables à la direction régionale des affaires culturelles de la région. Ils sont accompagnés d'une notice synthétique, rédigée par l'auteur, qui figure dans le bilan scientifique annuel préparé par la direction régionale des affaires culturelles, avec une ou deux années de décalage selon les régions, puis envoyé aux communes. Le ministère de la culture et de la communication travaille actuellement sur une mise en ligne plus rapide des résultats de diagnostics, qui constitueront le premier échelon de diffusion des principaux résultats obtenus et seront accessibles à tous, sans préjuger des publications scientifiques qui nécessitent un délai plus long. L'objectif prioritaire est de veiller à une diffusion large et rapide de ces informations qui ont nécessité des participations importantes des collectivités territoriales comme des institutions publiques et privées et qui intéressent l'ensemble de la communauté nationale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66921

**Rubrique :** Collectivités territoriales

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 2005, page 6055

**Réponse publiée le :** 30 août 2005, page 8137